



## Pollution à Rouen : ne pas reproduire Notre-Dame de Paris



Ce jeudi 26 septembre 2019, la ville de Rouen s'est réveillée sous un épais nuage de fumée. Un nuage de 22 kilomètres de long pour 6 de large.

Pour cause un incendie survenu dans l'usine chimique Lubrizol, spécialisée dans la fabrication d'additifs pour les fluides destinés au transport et à l'automobile : huiles de moteurs, essence et carburant diesel notamment.

Un spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires, le toxicologue André Cicoella indique que ces **fumées issues de la combustion desdits additifs sont loin d'être anodines** « Elles dégagent des hydrocarbures aromatiques polycycliques, une famille de plusieurs centaines de toxiques dont une grande partie est cancérigène. Il faut évaluer l'importance de cette contamination »<sup>1</sup>.

De fait, à mesure que la pluie tombe, les immeubles, rues et jardins portent des **traces noires**. Des voitures se voient recouvertes de résidus de couleur grise jusqu'à 70 km de l'épicentre de l'incendie.

Devant l'évènement, des mesures ont été prises. À 15h33 les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) ont reçu une communication du service des ressources humaines du ministère (voir retranscription dans l'encadré ci-contre).

Néanmoins, ces mesures sont manifestement insuffisantes au regard des risques d'exposition des populations. Dans le cas d'évènements aussi conséquents, le mot d'ordre est de ne pas inquiéter la population. Les précédents sont nombreux : depuis Tchernobyl et son nuage arrêté à la frontière en 1986, jusqu'à l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril dernier, et sa pollution au plomb niée jusqu'à l'été.

Courriel du ministère au CHSCTM à 15h33

OBJET : Point d'information sur les mesures prises suite à l'accident industriel en cours à Rouen

Bonjour,

Tôt ce matin la préfecture de Seine Maritime a donné la consigne de rester à domicile afin d'éviter les déplacements dans l'agglomération, relayée par les directions locales à leurs agents. Ecoles et lycée ont été fermés.

En ce qui concerne les agents des MEF :

- DGFIP : les agents arrivés à la Cité administrative ce matin y restent confinés, les autres ont reçu pour consigne de rester chez eux ;
- Douane (le site est en zone Seveso) : les agents ont été autorisés à rester chez eux. Les agents présents ont été invités à rentrer chez eux immédiatement ;
- INSEE : les agents ont été invités à rester chez eux, ceux qui s'étaient déplacés sont confinés dans les locaux INSEE (16 agents).
- Agents SG : sont restés chez eux

Les directions sont en liaison avec les services de sécurité civile pour suivre les consignes préfectorales.

Bien cordialement ,

Si cela peut se « comprendre » à très court terme en matière de gestion de l'anxiété des populations, des mesures préventives et correctives doivent impérativement être mises en œuvre en parallèle. À défaut, c'est de la mise en danger de la vie d'autrui (art 223-1 du Code pénal).

**Au delà de l'autorisation d'absence accordée ce jour aux personnels, il importe de la prolonger** au moins jusqu'à la date retenue par la préfecture pour la fermeture des établissements scolaires des communes les plus touchées. C'est-à-dire dans l'urgence a minima **jusqu'au lundi 30 septembre**.  
**À défaut, nous soutenons toute initiative des représentants du personnel au CHSCT de Seine-Maritime à déposer un droit d'alerte, afin de permettre aux agents d'exercer leur droit de retrait.**  
**Droit de retrait qui sera valable jusqu'à la fourniture d'analyses de l'air certifiant de la non-toxicité de l'air pour les personnels.**

Paris, le jeudi 26 septembre 2019.

<sup>1</sup> <http://www.leparisien.fr/faits-divers/incendie-de-l-usine-lubrizol-a-rouen-quel-risque-pour-la-sante-26-09-2019-8160567.php>

## **Annexes :**

### **1<sup>ère</sup> saisine par notre représentant SOLIDAIRES au CHSCT 76 :**

**Courriel au Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects le vendredi 27/09/2019 à 10h58**

*Bonjour,*

*Suite à l'incendie d'hier à l'usine Lubrizol à Rouen, des émanations en provenance de la zone sinistrées continuent aujourd'hui à être ressenties par les agents de l'hôtel des douanes, dont certains m'ont contacté. Compte tenu du risque pour leur santé, nous demandons qu'une autorisation d'absence soit accordée aujourd'hui à l'ensemble des agents en poste sur le site.*

*Cordialement*

### **Réponse du Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects (DIDI) : Courriel adressé aux agents le vendredi 27/09/2019 à 12h17 :**

*Bonjour,*

*Comme suite à l'incendie de l'usine Lubrizol d'hier, tous les agents qui ressentiraient des difficultés : maux de tête ou autres, sont autorisés à rentrer chez eux. Leur absence sera couverte par une autorisation d'absence.*

*Le directeur interrégional*

### **2<sup>ème</sup> saisine par notre représentant SOLIDAIRES au CHSCT 76 – droit d'alerte :**

**Courriel adressé le vendredi 27/09/2019 à 19h50 au DIDI en sa qualité de président du CHSCT76**

*Monsieur le président,*

*Au regard de l'incendie survenu hier dans l'usine chimique Lubrizol à Rouen, et de l'immense nuage de fumée noire qui s'en est suivi, nous émettons un droit d'alerte pour les agents travaillant dans le bâtiment sis au 13 avenue du Mont Riboudet (siège de la direction interrégionale des Douanes et Droits Indirects de Normandie) et dans le bâtiment sis au 8 quai de la Bourse (siège de la direction régionale de la statistique et des études économiques).*

*Vous trouverez ci-joints les fiches d'inscription aux RSDGI [registres de signalement des dangers graves et imminents] afférents.*

*Afin de lever nos interrogations sur les conséquences pour la santé des agents, nous sollicitons la réalisation d'une étude d'analyse des substances qui ont été disséminées (dans l'air, l'eau et les poussières résiduelles). Dans l'éventualité d'une étude déjà réalisée par d'autres autorités, nous demandons la transmission de celle-ci aux représentants de notre instance.*

*Bien cordialement*